
DEMANDE DE CERTIFICAT POUR L’ABATTAGE D’ARBRES

Généralités

1. Toute personne désirant procéder à l’abattage d’arbres doit obtenir un certificat d’autorisation dans le cas suivant :
 - L’arbre est situé sur la rive ;
 - Les travaux projetés visent l’abattage de plus de 10% et /ou des tiges de bois commercial sur une superficie de 5 000 m² ou plus par année.
2. La demande doit être *conforme aux règlements* de zonage et de permis et certificats, veuillez vous informer ou vous présenter à l’hôtel de ville pour consulter la réglementation, il est de votre devoir de vous informer de la zone d’exploitation forestière de votre secteur ;
3. La demande est accompagnée de tous les documents exigés par le règlement sur les permis et certificats ;
4. Si la demande n’est pas effectuée par le propriétaire inscrit au rôle d’évaluation, vous devez obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d’une copie de l’acte de vente ;
5. Le propriétaire s’engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d’érosion avant le début des travaux ;
6. Le propriétaire s’engage à informer la municipalité au moins 48 h avant la date de début des travaux ;
7. L’article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l’application du plan de contrôle de l’érosion. (*Article 2.2, chap. 2, règlement de construction*) ;
8. Le propriétaire s’engage, comme étape 1 des travaux, à faire l’installation du ponceau, selon les règles de l’art, pour aménager l’accès des entrepreneurs à son terrain. (*Article 3.17, chap. 3, règlement de construction*) ;
9. Le tarif pour l’obtention du permis a été payé. Le coût du permis est fixé ainsi :
 - abattage de moins de 10% des tiges de bois commercial d’un terrain par année : gratuit
 - abattage de 10% à 15% des tiges de bois commercial d’un terrain par année : 50\$
 - abattage de plus de 15% des tiges de bois commercial d’un terrain par année :
 - sur une superficie de 20 ha ou moins : 250\$
 - sur une superficie de plus de 20 ha : 250\$ plus 10\$ par hectare supplémentaire.

N.B : L’inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre (ou refuser) le certificat d’autorisation. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 6 mois de la date d’émission dudit permis.

CERTIFICAT NUMÉRO : _____

DATE : _____



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ABATTAGE D'ARBRES**

IDENTIFICATION :

Propriétaire du terrain :

Nom et prénom : _____

Adresse permanente : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Représentant autorisé :

procuration jointe

Nom et prénom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Si ingénieur forestier au dossier :

Nom et prénom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Si contracteur au dossier :

Nom et prénom : _____

Adresse postale: _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

PRODUCTEUR FORESTIER :

Êtes-vous producteur forestier enregistré? Oui Non

Pour les travaux à effectuer sur le boisé, avez-vous :

- Un plan d'aménagement forestier ➤ Une prescription sylvicole

Si une des cases ci-haut mentionnée est cochée, veuillez joindre le document à la présente demande.

Êtes-vous membre d'un groupement forestier?

Oui

Non

Si oui, lequel : _____

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRAIN VISÉ PAR LES TRAVAUX D'ABATTAGE

| Numéros de cadastre par lot ou partie de lot visé (e) | Cadastre /rang | Municipalité | Superficie par lot ou partie de lot |
|---|----------------|--------------|-------------------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

CROQUIS DES SECTEURS D'ABATTAGE PROJÉTÉS Joint à la demande

En l'absence d'un plan d'aménagement forestier, le croquis doit contenir les informations suivantes sur un plan à l'échelle 1 :20 000 ou plus :

- La forme des lots, le ou les secteur(s) d'abattage, la voie d'accès à la zone d'abattage.
- Les voies publiques et privées, les lacs et cours d'eau dans la zone et dans un périmètre de 30 mètres autour de la zone.
- Les distances de la zone d'abattage par rapport aux différents lacs et/ou cours d'eau et aux différentes voies publiques et privées.
- Les peuplements en présence.
- Les travaux d'abattage déjà réalisés à l'intérieur de la zone d'abattage.

TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES PROJÉTÉS

| # de secteur visé par les travaux (***) | Superficie du secteur par lot | Type de coupe | Pourcentage % | Type de peuplement |
|---|-------------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

(***) Si les travaux d'abattage ne sont pas homogènes sur le terrain faisant l'objet de la demande, chaque secteur doit être précisé en référant à un plan ou croquis précisant la forme et la localisation de chaque secteur.

Date prévue de fin des travaux : _____

TRAVAUX D'ABATTAGE DÉJÀ EFFECTUÉS

La zone d'abattage a-t-elle fait l'objet d'une coupe au cours des 12 dernières années? Oui Non

De quel type de coupe s'agissait-il?

Prélèvement de moins de 40% des tiges ? coupe sanitaire

prélèvement de plus de 40% des tiges coupe progressive d'ensemencement

➤ Si un permis a été émis, précisez : Date : _____ Numéro de permis : _____

MOTIFS DE COUPE : (Les travaux demandés pour des motifs autres que l'exploitation forestière peuvent requérir d'autres permis ou certificats)

- Pour des fins d'exploitation forestière
- Pour des fins de récolte d'arbres de Noël
- Pour des fins de drainage forestier
- Pour des fins agricoles (Compléter l'encadré qui suit)
- Pour des fins d'équipements publics
- Autres, précisez

Si les travaux sont requis pour des fins agricoles, joindre les informations suivantes :

- type de travaux agricoles prévus, délai de réalisation, étude agronomique réalisée, la contiguïté à des terres en culture faisant déjà partie de la propriété visée par la demande.

L.P.T.A.

| | | |
|--|-----|-----|
| Les lots ou parties de lot visés sont-ils en zone agricole? | Oui | Non |
| La zone d'abattage est-elle (en partie ou en totalité) dans une érablière? | Oui | Non |

Si oui aux deux questions, il est possible qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec soit requise (article 27 de la LPTAAQ)

Numéro d'autorisation de la CPTAQ (s'il y a lieu) : _____

Je, _____ soussigné (e), déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions réglementaires de la municipalité ainsi qu'aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé : _____ Date : _____

Propriétaire ou représentant autorisé

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de la réception de la demande : _____

ZONES TOUCHÉES PAR LA DEMANDE (Description des normes applicables) :

Demande approuvée : Oui Non Date : _____

Raison(s) du refus : _____

Permis émis le : _____ Caducité : _____

Date de fin du permis : _____

Conditions particulières : _____

Signature de l'inspecteur forestier : _____

Signature de l'inspecteur municipal : _____

Autres certificat d'autorisation si requis (à compléter par l'inspecteur municipal)

Le présente certificat d'autorisation s'applique uniquement aux dispositions sur l'abattage d'arbres.

Autres certificats ou permis émis pour la réalisation des travaux, s'il y a lieu :

Le présent certificat d'autorisation est valable pour les dispositions portant sur :

Signé le : _____ par l'inspecteur : _____